
Review Branch

**Direction générale de
l'examen des programmes**

**ÉVALUATION DU PROGRAMME HORIZONS
SCIENCES**

Sommaire

Mars 1999

 Agriculture and
Agri-Food Canada

Agriculture et
Agroalimentaire Canada

CONTEXTE

La Direction générale de la recherche a demandé une évaluation du programme Horizons Sciences (HS) afin d'en mesurer les résultats préliminaires et de s'assurer qu'il continue de répondre aux besoins des jeunes diplômés en sciences et en technologie. Cette évaluation aidera la Direction générale de la recherche à apporter des ajustements à la conception du programme alors qu'il entre dans sa deuxième phase.

Les résultats de l'évaluation doivent parvenir à Développement des ressources humaines Canada (DRHC) avant la fin de mars 1999. Le rapport accompagnant ce sommaire sera utilisé pour déterminer les résultats globaux de la Stratégie Emploi Jeunesse.

PRINCIPALES CONSTATATIONS

Le programme Horizons Sciences d'Agriculture et Agroalimentaire Canada enregistre des progrès au chapitre de ses objectifs principaux et pour chacun des buts de la Stratégie Emploi Jeunesse. Même si un certain nombre d'améliorations semblent possibles dans le domaine de la gestion et de la conception du programme, le rapport d'évaluation est élogieux au sujet des résultats et de l'acceptation du programme.

Le programme HS a procuré une expérience professionnelle utile aux participants qui pourrait aboutir pour eux à un emploi à long terme.

- Les résultats du sondage révèlent que 100 % des participants qui étaient disponibles pour un emploi ont trouvé un emploi continu dans leur domaine de spécialisation. Ceux qui n'étaient pas disponibles pour un emploi (30 %) ont été engagés comme étudiants à plein temps.

- La plupart affirment avoir acquis de nouvelles compétences, avoir augmenté leurs possibilités de revenu, avoir noué d'intéressantes relations professionnelles, et tous estiment que le programme a multiplié leurs chances de trouver du travail.

Le programme a créé des possibilités de travail sans toujours être ciblé comme prévu.

- Depuis deux ans, le programme HS a entraîné 160 possibilités d'emploi soit 89 % de son objectif.
- Trente pour cent des participants interviewés étaient étudiants à plein temps. Les renseignements préliminaires fournis sur le programme aux centres de recherche et aux commanditaires ont permis l'emploi d'étudiants par inadvertance. Cette lacune a par la suite été corrigée par les coordonnateurs du programme qui ont mieux informé les centres et les commanditaires. Tout porte à croire qu'au cours de sa deuxième année civile de fonctionnement, le pourcentage d'étudiants participant au programme a baissé.
- Sur les 42 % de participants qui ont déclaré occuper un emploi au commencement du programme, un peu moins de la moitié se jugeaient « sous-employés ».
- Même si les étudiants titulaires d'un diplôme collégial ou d'un baccalauréat sont souvent entièrement qualifiés et ont un plus grand besoin d'une expérience pratique, ce groupe ne représente qu'un tiers des participants sondés.

Le programme Horizons Sciences a favorisé l'établissement de partenariats et la mobilisation de contributions.

- Depuis deux ans, le programme HS a établi des partenariats avec 110 commanditaires à

travers le Canada. Au mois de décembre 1998, ces partenariats ont entraîné des contributions d'une valeur de 1,29 million \$.

- Plus de la moitié des projets ont été réalisés dans des laboratoires privés ou universitaires.

Les résultats sont mitigés quant aux chances équitables d'emploi fournies aux jeunes.

- On a obtenu une bonne présence des femmes (59 %) et des minorités visibles (8 %); toutefois, le programme a moins bien réussi à cibler les jeunes autochtones et les jeunes handicapés.
- On manque de données pour vraiment déterminer les incidences du programme sur les jeunes de milieu rural.

Le programme Horizons Sciences est jugé pertinent.

- Le taux de chômage continue d'être plus élevé chez les diplômés en agriculture et en sciences biologiques (11 %) par rapport à la moyenne nationale actuelle (8 %).
- À quelques exceptions près, les intervenants (participants, commanditaires, centres de recherche d'AAC) confirment qu'il existe toujours un besoin pour un programme procurant une expérience professionnelle aux jeunes diplômés en sciences et en technologie.

Le degré de satisfaction à l'égard du programme est élevé mais il est peu connu et le taux de participation est variable.

- Quatre-vingt-seize pour cent des participants se disent satisfaits de leur expérience du programme et tous les commanditaires et participants déclarent qu'ils y auront à nouveau recours ou qu'ils le recommanderont à d'autres.
- Une majorité des participants (58 %) ne connaissaient pas le programme avant d'être

contactés par un commanditaire ou un directeur du programme.

- On prévoyait que 65 % des participants proviendraient de l'Est du Canada, le reste de l'Ouest. Les résultats indiquent que 93 % des projets ont été réalisés dans la région de l'Est.
- À peine 73 % des fonds prévus ont été utilisés.

L'efficacité de la conception actuelle du programme est remise en doute.

- Compte tenu du nombre limité de centres privés de recherche agricole au Canada et des responsabilités administratives qui se rattachent au programme, le secteur privé est moins disposé à jouer un rôle dominant dans le cadre de cette initiative.
- L'utilisation des mécanismes de contrôle des fonds opérationnels suscite des préoccupations chez les commanditaires et les responsables du programme HS quant à la ponctualité des paiements versés par AAC pour le programme et quant à l'efficacité du processus. AAC doit recevoir une facture au titre des dépenses engagées ou des services fournis avant que les fonds du programme ne puissent être débloqués. Comme la contribution maximale en vertu du programme est de 12 000 \$, l'obligation où se trouve chaque centre de recherche de traiter les paiements tous les trimestres ne paraît pas être le mode de prestation le plus efficace.
- La liaison entre le programme HS et le Programme de partage des frais à l'investissement s'est révélée fructueuse dans l'établissement de partenariats et le renforcement du potentiel de recherche, même si l'idée d'autoriser l'accès aux contributions du programme HS sans financement supplémentaire de la part des commanditaires suscite des préoccupations.

On note plusieurs faiblesses dans l'actuelle structure de gestion qui compromettent l'administration du programme.

- Les constatations témoignent d'un engagement de la part des gestionnaires à l'égard du programme, même si cet engagement n'est pas uniforme dans tous les centres et les régions.
- Les rôles et les responsabilités des responsables du programme n'ont pas été clairement définis ou documentés et plus particulièrement la fonction de coordination du programme. En conséquence, nous avons observé un manque d'homogénéité dans les méthodes d'administration du programme entre les régions, ce qui est une source de confusion.
- La stratégie de communication en place au moment où le programme a été adopté était essentiellement axée sur l'application du programme (politiques et procédures) plutôt que sur les activités de marketing et de promotion susceptibles d'augmenter le taux de participation.
- Des problèmes d'assurance de qualité au niveau de la documentation et des données ont surgi au cours de l'évaluation; ils risquent d'entraver l'efficacité de la surveillance du programme et tout effort d'ajustement futur.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le gouvernement reste fermement engagé à l'égard des stratégies Emploi Jeunesse et le programme Horizons Sciences d'AAC est perçu comme un excellent élément de ces stratégies. Le programme a eu jusqu'ici des résultats positifs. Pour encore les améliorer, il faut renforcer plusieurs secteurs, parmi lesquels :

Conception du programme

- Il faut revoir les options de financement (Fonds opérationnels versus Subventions et Contributions) pour s'assurer que l'administration du programme et les ententes de contribution sont régies de manière efficace.
- Les liens avec le Programme de partage des frais à l'investissement ont dans certains cas limité le niveau des contributions supplémentaires. Pour multiplier les investissements scientifiques et technologiques du secteur privé, les responsables du programme doivent s'assurer que le financement futur fait l'objet de contributions séparées.
- Même si originellement, le programme HS a été lancé comme initiative du secteur privé, les commanditaires semblent hésiter à assumer les responsabilités administratives requises et semblent de plus avoir un potentiel de recherche limité. Les caractéristiques de ce programme doivent être analysées plus à fond.

Marketing stratégique et promotion des avantages du programme

- Pour contrecarrer l'effet de la méconnaissance du programme, la Direction générale de la recherche doit chercher à en maximiser les avantages en concevant et en mettant en place une stratégie de marketing et de promotion qui fera valoir les avantages du programme auprès des clients de l'extérieur (commanditaires et diplômés sans emploi ou sous-employés), décrira les obligations des commanditaires et des participants et publicisera les succès du programme.
- En outre, il faudrait encourager davantage la participation des jeunes des milieux ruraux et des groupes visés par l'équité en matière d'emploi.

Amélioration au cadre global de gestion

- Il faut clairement définir le rôle et les responsabilités des coordonnateurs du programme pour assurer l'homogénéité des politiques et des procédures, de même que la collecte, l'analyse et la transmission de données sur les performances.
- Il faut modifier l'actuel régime d'évaluation pour combler les lacunes et prévoir les besoins futurs.

OBJECTIFS, PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation a pour but de renseigner les décideurs sur l'orientation future du programme, de fournir une évaluation préliminaire de son efficacité et de produire des données valides, fiables et uniformes qui permettront d'ajuster la conception et la gestion du programme au moment où il entre dans sa deuxième phase, 1999-2001.

Les objectifs de l'évaluation étaient :

- de déterminer dans quelle mesure les objectifs du programme ont été atteints, sans conséquences indésirables et dans les limites budgétaires fixées et;
- de déterminer la pertinence, le bien-fondé et l'acceptabilité des activités du programme;
- d'établir l'efficacité des méthodes, des pratiques et des systèmes de gestion.

L'évaluation englobe la totalité des fonds (2,16 millions \$) attribués au programme et sur les projets réalisés au sein d'AAC au cours des exercices 1997-1998 et 1998-1999 mais exclue les fonds administrés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (240 000 \$).

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée pour l'évaluation inclue :

- un examen des documents et des dossiers;
- un sondage téléphonique auprès de 50 participants et 30 employeurs/commanditaires;
- des entrevues menées auprès de 24 membres de la Direction générale de la recherche et de représentants de deux autres ministères fédéraux qui offrent des programmes analogues.

En raison de l'échéancier de l'examen, de moyens limités et de la difficulté à retrouver les anciens participants, l'attribution des résultats des sondages est souvent limitée. Il n'en demeure pas moins que les participants et les commanditaires interviewés représentent une proportion appréciable de la population : 32 % des participants au programme et 28 % des commanditaires. À ce titre, les constatations permettent de se faire une idée préliminaire des incidences du programme et peut servir de point de référence aux évaluations futures.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME

Les objectifs principaux du programme Horizons Sciences (HS) d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada (AAC) sont :

- de faire vivre une expérience professionnelle utile d'une durée d'un an aux participants, ce qui peut parfois aboutir à un emploi à long terme;
- de cibler les jeunes sans emplois ou sous-employés, récemment diplômés en sciences biologiques, en agriculture et en médecine vétérinaire, ou encore en technologies appliquées.

Partie intégrante de la Stratégie Emploi Jeunesse, le programme HS est également censé :

- promouvoir les partenariats avec le secteur privé et (ou) d'autres paliers de gouvernement et des organisations non gouvernementales (ONG);
- de mobiliser des ressources financières ou des contributions en espèces auprès de partenaires des secteurs public et (ou) privé;
- d'offrir des chances égales d'emploi aux jeunes de tout le pays conformément au principe de l'égalité des sexes, et ciblant en particulier les jeunes des milieux ruraux et (ou) défavorisés;
- d'offrir de façon efficiente des possibilités d'emploi pour les jeunes.

Le programme HS doit être administré par AAC, mais dirigé par l'industrie et les organisations non gouvernementales comme les universités. Le programme est lié au Programme de partage des frais pour l'investissement (PPFI) du Ministère. Grâce aux contributions du secteur privé, les projets de recherche qui présentent des possibilités commerciales sont réalisés de concert avec le secteur. Les contributions des provinces et des universités donnent aussi droit à des subventions. Le programme est administré par la Direction générale de la recherche grâce aux fonds opérationnels (fonctionnement et entretien).

Pour avoir droit aux fonds du programme, les entreprises qui souhaitent commanditer un stage doivent présenter des propositions de projet de recherche à la Direction générale de la recherche, recruter des diplômés et assumer une part des coûts de chaque projet. Chaque projet peut obtenir des fonds de contrepartie dont le plafond est fixé à 12 000 \$, et les stages ne doivent pas excéder 12 mois. Au nombre des projets admissibles, mentionnons les projets PPFI existants ainsi que les nouveaux PPFI ou les non-PPFI réalisés conjointement avec l'industrie ou d'autres organisations non gouvernementales. AAC exige des rapports de rendement trimestriels avant de débloquer les fonds. En outre, AAC s'attend à une évaluation finale de la part du commanditaire et du participant à l'achèvement du programme. Enfin, les commanditaires sont tenus de faire rapport sur les conditions d'emploi des participants au bout de trois ans.